

11 11

AFRIK. REPURI.



M. P. Germond

Lausanne 22 Novembre 1900

Au bureau de la Mission Romande

Messieurs & chers frères

Dans notre dernière séance du Conseil, j'ai voté, et de grand cœur, pour l'envoi de M. Grandjean comme notre délégué à la grande réunion missionnaire de Trième.

Je ne suis guère partisan de ces réunions œcuméniques des sociétés religieuses ou philanthropiques. J'estime pour employer une expression vulgaire, "que le jeu n'en vaut pas la chandelle". On y donne lecture de savants rapports dans lesquels chaque Société donne le récit de l'activité qu'elle a déployée, puis viennent les discours dans lesquels on se félicite mutuellement. Toutes ces belles choses seront imprimées dans un rapport volumineux que personne ne lira sauf quelques spécialistes.

Je voudrais que nous puissions donner une note pratique. Si elle est

Rev. 24 XI 1900.
N. G. 26. XI.
S. C. 27. XI.
J. X. 28.

juste, elle sera entendue, ou plutôt bien
qu'elle soit juste, elle n'est pas sûre de se
faire entendre. D'importe, j'estime que
nous aurions quelque mérite à l'avoir
donnée, en dépit de notre petitesse.

Je désirerais que nous ^{mission} ~~mission~~ nous en a-
vions l'idée d'une fédération réelle et ac-
tive des missions protestantes, qui au-
rait ses assises à époques régulières
et à sa tête un bureau permanent.

Cela non point en vue d'un effet décoratif
à produire sur le public, mais d'un ré-
sultat bien positif à atteindre :

a) Affirmer vis à vis des catholiques
et des ritualistes l'union des chrétiens
évangéliques dans l'œuvre des missions
étrangères.

b). Prévenir les empiètements harmen-
tables sur le champ de travail d'autrui,
qui sont, le plus souvent, le fait d'é-
vangélistes indigènes animés d'un zèle
jaloux et sans tact et que leurs supé-
rieurs immédiats, les missionnaires
ont le tort de ne pas surveiller d'assez près.

c) Tâcher d'arriver, non pas à une u-
nité d'enseignement doctrinal, ce qui se

ZUID-AFRIK. REPUBLIEK
RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE



12. 01

rait impossible, mais à une entente sur
le terrain moral qui mit fin au scandale
qui se produit si souvent dans les champs
de mission, alors que telle société condam-
ne énergiquement telles pratiques que la
société voisine tolère.

d) - Qu'il fut entendu que lorsqu'un
membre d'une église émigre dans telle
autre église d'une confession différente
mais appartenant au même évân-
gélique, il ne doit pas avoir la prétention
de se faire suivre par l'église d'où il est
parti, mais se rallier franchement à
celle où il est entré. *Wubum!*

A ces avantages que je signale on pour-
rait en ajouter bien d'autres.

Si les missions évangéliques étaient fé-
dérées avec un bureau permanent, une
mission qui se sentirait avoir été lésée
dans ses droits ou en butte à des procé-
dés contraires à la charité saurait à qui
s'adresser. La possibilité d'un tel appel se-
rait un bien sérieux pour ^{les} agissements
touchés qui pourraient se produire. Je
pourrais citer telle mission au Sud de
l'Afrique qui ne craint point de donner

collègues d'autres sociétés des crocs en jambe
très-peu fraternels. Il est probable que la
mission dite éthiopienne n'aurait pas été
fondée ou qu'elle n'aurait pas survécu à une
désapprobation émanant d'une autorité re-
connue comme la représentation du faisceau
des missions évangéliques.

Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet
Quant au rapport que M. Berthoud a en-
voyé au Conseil, il mérite d'être examiné sé-
riusement, si même on ne peut admettre
ses conclusions. La lettre de M. Châtelain n'a
pas une grande portée, c'est le vieux cliché
des portés qui, ouvertes aujourd'hui, seront
fermées demain, des missionnaires à
bout de forces et surmenés etc. etc.

Il me semble, au contraire, pour autant
qu'on peut en juger à distance, que les
missionnaires romands sont l'objet de
grands soins et que les églises de la même
patrie les entourent de prévenances. Les
stations ne sont pas fort éloignées les
unes des autres, des demoiselles institu-
trices aident la dame miss. et les difficul-
tés du climat exceptées, je ne vois pas en
quoi le surmenage, puisque surmenage

N° 11
N° 11
N° 11

il y a, serait plus grand là bas qu'ailleurs.
Il n'est pas possible d'étendre davantage la mission du Transvaal aussi longtemps qu'on ignore le sort qui sera fait aux tribus indigènes.
I/ Ou bien le gouvernement anglais les prendra sous sa protection et son gouvernement direct et dans ce cas tout le plateau central de l'Afrique australe nous sera ouvert. Dans cette éventualité, la mission du Transvaal prendrait comme base d'opérations futures une importance plus grande que celle du Littoral qui aura à lutter contre l'apathie du gouvernement portugais, la difficulté des communications et l'insalubrité de son climat pour longtemps.

II Une autre alternative toutefois, et que je redoute c'est que la guerre n'aboutisse à une cote, je veux dire à une paix mal taillée, les Boers se résignant à accepter la souveraineté britannique à abandonner le contrôle des mines et du commerce, et l'Angleterre leur laissant le champ libre dans l'administration intérieure. Ce ne serait pas la première fois qu'elle aurait lâché les indigènes pour se concilier les Boers. Elle l'a fait en 1853 par la convention de Bloemfontein, en 1880 lors de la guerre du désarmement en 1881 lors de la rétrocession du Transvaal.

Dans l'un et l'autre cas, nous aurons

à aviser et à arrêter un plan d'activité, dont
l'un serait nécessairement très-différent de
l'autre.

Nous sommes donc obligés d'attendre, et
pour le moment, et si nous en avons les
moyens, de fortifier notre mission du Litto-
ral, sans nous laisser trop ébranler par le
plaidoyer de M. Châtelain en faveur de celle
du Transvaal. Une cause renvoyée n'est pas
une cause perdue.

C'est là mon sentiment et si je vous le
transmets, c'est par ce que vous me l'avez
demandé.

Je vous prie, Messieurs et chers collè-
gues l'expression de mes sentiments
affectueux et dévoués

P. Germond